

**Maître ALEXIS FACHE**  
**Avocat à la Cour**  
**62 rue de Maubeuge- 75009 PARIS**  
**CONTACT@FACHEAVOCAT.FR**  
**Toque : D0897**

## CONVENTION D'HONORAIRES SUR LA BASE D'UN HONORAIRE FIXE

**N.Réf : INJ PAY**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

<p><i>M. Mme :</i></p> <p>.....</p> <p style="text-align: right;"><i>Ci-après dénommé LE CLIENT</i></p>	<p><b>Maître Alexis Fache</b> Avocat au Barreau de PARIS 62 rue de Maubeuge, 75009 PARIS <a href="mailto:contact@facheavocat.fr">contact@facheavocat.fr</a> Tél : 01.85.09.70.72 ou 06.61.70.24.18 -</p> <p style="text-align: right;"><i>Ci-après dénommé L'AVOCAT</i></p>
---	---

**AIDE JURIDICTIONNELLE : Merci de contacter votre avocat par mail avant toute demande.**

### **1 – MISSION DE L'AVOCAT**

L'AVOCAT est chargé de conseiller et/ou assurer la défense des intérêts du CLIENT, dans le cadre d'une opposition à injonction de payer.

L'AVOCAT s'engage à effectuer la mission qui lui est confiée.

Cette mission débute une fois que le CLIENT a renvoyé le présent **devis signé** accompagné d'un règlement.

### **II – FORFAIT D'HONORAIRE**

#### **2.1 – HONORAIRE DE BASE**

**L'honoraire de base est fixé à la somme de 400€ HT.**

Cet honoraire de base est fixé en fonction de la difficulté prévisible du dossier au vu des éléments communiqués par le client à la signature des présentes, à savoir la délivrance d'une injonction de payer par acte d'huissier.

Il couvre les diligences énumérées ci-après, qui correspondent aux étapes strictement nécessaires à l'aboutissement de la mission dont est saisi L'AVOCAT :

- Collecte des informations et pièces du CLIENT **via mail**
- Analyse des pièces (contrat de crédit, tableau d'amortissement...)
- Elaboration de l'acte d'opposition

- Un jeu de conclusions en vue d'obtenir la déchéance le cas échéant, ou des délais de paiement
- Audience de plaidoirie

#### **2.2 HONORAIRES COMPLEMENTAIRES (options)**

*Les diligences non couvertes par les honoraires de base donneront lieu à honoraires complémentaires tels que décrits ci-après :*

- *Frais de gestion en cas de protection juridique : 70€*
- *Déplacement hors département 75,92, 93, 94 : 100€*
- *Appels après 20h en semaine, appels les samedi et dimanche, jours fériés : 100 € par appel.*
- *Reprise de radiation, caducité, incompétence territoriale : fera l'objet d'une lettre de mission distincte.*

### **3 – DESSAISISEMENT**

Dans l'hypothèse où LE CLIENT souhaiterait dessaisir L'AVOCAT, les diligences déjà effectuées seront rémunérées par référence au taux horaire usuel de L'AVOCAT, soit 170 €/h hors taxes, et non sur la base des honoraires de base et complémentaires figurant aux articles 2.1 et 2.2, en fonction des diligences accomplies.

Tout propos agressif, relances incessantes ou injustifiées, insultes, manque de courtoisie de manière générales du fait du CLIENT auront pour conséquence le dessaisissement de l'AVOCAT.

#### **4 – FACTURATION**

Il est expressément convenu que la mission de l'AVOCAT ne débutera pas en l'absence de règlement de provision représentant au moins ½ de l'honoraire fixe.

Les diligences complémentaires visées à l'article 2.2 seront facturées au fur et à mesure de leur exécution.

Une facture récapitulative sera établie à la fin de la mission de l'avocat, faisant apparaître l'ensemble des honoraires dus.

#### **6 - CONTESTATIONS / MEDIATION / IMPAYES**

##### **Contestation :**

En cas de contestation relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de PARIS pourra être saisi à la requête de la partie la plus diligente.

**Note sur la médiation :** Le présent article est applicable au client ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation. Le client est également informé de la possibilité qui lui est offerte d'avoir recours au médiateur de la consommation mis en place par le Conseil national des barreaux. Médiateur de la consommation de la profession d'avocat : Madame Carole PASCAREL, 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Adresse électronique :  
mediateur@mediateur-consommation-avocat.fr

Site Internet :

<https://mediateur-consommation-avocat.fr>

Le client est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de l'avocat par une réclamation écrite.

**Impayés :** Dans l'éventualité où un chèque ferait l'objet d'un rejet pour insuffisance de provision ou opposition, les frais d'intervention bancaire seront imputés au

client.

En cas de non-paiement des factures d'honoraires et de frais, l'AVOCAT se réserve le droit de suspendre l'exécution de la mission, ce dont il informera le client.

LE CLIENT est informé par la présente que les frais de relance (LRAR) et de saisine du bâtonnier en vue de la taxation des honoraires lui seraient imputés en cas de non-paiement.

#### **7 – DONNEES PERSONNELLES**

Le CLIENT est informé de ce que l'AVOCAT met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi des dossiers de ses clients et la prospection. Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des clients et sont destinées aux services habilités de notre cabinet. Conformément à la loi Informatique et libertés, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime et à la prospection.

Adresse pour l'exercice des droits relatifs aux données personnelles : [RGPD@facheavocat.fr](mailto:RGPD@facheavocat.fr)

#### **8 – NOTIFICATION ELECTRONIQUE**

En acceptant la présente lettre de mission, le CLIENT autorise l'AVOCAT à communiquer et notifier par voie électronique conformément à l'article L.100 du code des postes et des communications électroniques. Le CLIENT est informé qu'il devra notamment présenter une pièce d'identité en cours de validité.

#### **9 – SINCERITE DES INFORMATIONS**

Le client s'engage à communiquer à l'AVOCAT toutes les informations concernant sa situation et son patrimoine. Toute dissimulation dans le but manifeste de fraude aux organismes sociaux, fiscaux ou tiers entraînera le dessaisissement de l'AVOCAT.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

**ETAPE SUIVANTE :**

Envoyez la présente lettre de mission signée à [contact@facheavocat.fr](mailto:contact@facheavocat.fr)

Votre avocat vous enverra ensuite la liste des pièces à fournir.

Fait à .....Le .....

Signature de l'AVOCAT  
**Maître Alexis FACHE**



Signature du CLIENT

<b>Moyens de règlement</b>
<b>Paiement par carte bancaire : en une fois</b> <a href="https://www.facheavocat.fr/paiement-en-ligne/">https://www.facheavocat.fr/paiement-en-ligne/</a>
<b>Paiement par chèque : <i>en trois fois maximum</i></b> <b>Chèque à l'ordre de Maître Alexis Fache</b> <b><u>par courrier simple ou suivi</u></b>